

Deux soirées exceptionnelles

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **42 (1904)**

Heft 44

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-201620>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

tent côte à côte trois, quatre, six corps de musique rivaux il est bien permis de signaler le fait comme un abus.

L'article de M. Sharp se termine par les considérations suivantes, que nous résumons :

... Les pays où l'orphéonisme est le plus développé sont les plus retardataires au point de vue artistique. Le danger de l'orphéonisme est en effet d'entretenir certains besoins inférieurs trop aisément satisfaits. Il se suffit à lui-même... Les directeurs de musique savent parfaitement qu'il est inutile de tenter quoi que ce soit d'artistique, de sérieux, de beau, pendant l'hiver qui précède une grande fête de chant. Toutes les préoccupations de la nation, toutes ses forces vives sont absorbées par la préparation stérile des concours...

Y a-t-il vraiment lieu de s'étonner si les vrais artistes ne voient pas d'un très bon œil le développement de l'orphéonisme tant choral qu'instrumental ?

On medze-soupâ.

On païsan qu'avai affère à Mollondin et que veniâi du liein, arrevè tzi dâi brâve dzein à l'hâura dè midzo, et tràovè la fenna que veniâi justameint de vouedi sa marmitâ dè soupa dein la soupière.

— Quand on vint du trâi hâurè liein, que lâi dit la fenna, on ramassè la fam : vo faut medzi onn'assiètà dè soupa.

— Ma fâi, n'è pas dè refus, que lâi repond l'autro, ca, po derè la vretâ, i'è prau fauta de mè raccamppli on bocoon.

Et noutron gaillâ se chîtè et vouedè d'aratze pi duè z'assiètà que rasâvant et que l'é-pais fasâi 'na bougne au mâitein.

Io la fenna sè peinsè que n'a pas fauta dè lâi roffi, et vaut eimportâ la soupière.

Mâ l'autro n'avai pas fini.

— Arrètâ ! que lâi fâ bounameint ; quand ie su à medzi la soupa, ne botzo pas que n'ausso mon compte.

Le bon gardien. — Mme Z. se précipite, la nuit dernière, dans la chambre de sa domestique :

— Rosalie, j'ai entendu des bruits inquiétants devant la porte ; allez vite réveiller Azor dans sa niche !

Impardonnable. — Un chasseur qui rentre ordinairement bredouille, à sa cuisinière :

— Vous avez laissé brûler ce lièvre !... malheureuse !... Un lièvre sur lequel je tirais depuis trois ans !

Deux soirées exceptionnelles. — Nous recommandons très chaudement à tous nos lecteurs les deux représentations que notre excellente société littéraire et artistique, *La Muse*, donnera, au théâtre, mardi et mercredi prochains.

Au programme : **Lucifer**, drame philosophique en 4 actes, le chef-d'œuvre de Enrico Butty.

Cette pièce claire, logique, sincère, douloureuse, d'une puissance dramatique intense, est une des œuvres les plus remarquables du théâtre italien contemporain.

Les arguments en faveur de la science et de la religion s'y opposent avec sincérité. Le protagoniste de « Lucifer » est un abbé défrôqué.

Le spectacle commencera par *l'Epidémie*, un acte spirituel et amusant de Octave Mirbeau, le célèbre auteur de « Les Affaires sont les Affaires ».

Fidèle souvenir et vieux papiers.

T^{me}, cant. de Berne, le 25 octobre 1904.

A la Rédaction du *Conteur vaudois*,
à Lausanne.

Messieurs les rédacteurs,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-jointe la copie textuelle d'une lettre de bourgeoisie que je viens de découvrir dans nos archives. L'original est

écrit sur parchemin et muni du sceau du seigneur baillif. Je suis votre abonné depuis 1890. Le *Conteur* est resté le seul lien qui me réunit au canton de Vaud, où j'ai passé les deux dernières années de mon enfance. C'est pourquoi j'ai eu souvent le désir de faire quelque chose pour votre journal ; je fus très heureux de découvrir la pièce susmentionnée. Si cette copie ne vous agréé pas, mettez-la hardiment au panier ; je serai content quand même.

Agréez, Messieurs les rédacteurs, l'assurance de ma considération distinguée. E. S.

COPIE

Lettre de Bourgeoisie

en faveur du Sieur M^{me} T^{me}, de T^{me}, a lui accordée par l'honorable commune de M^{me}.

Du 13^e aoust 1778.

L'an mille sept cent septante-huit, et le treizième aoust, l'honorable commune de M^{me}, au Bailliage de Grandson, sous l'obéissance de LL. EE. nos Souverains Seigneurs des deux illustres Etats de Berne, et de Fribourg, étant assemblée, dans leur Maison communale, pour vacquer à leurs affaires ; par devant laquelle commune s'est présenté l'honnête M^{me} T^{me} de T^{me}, Bailliage de Traxelwald, canton dudit Berne, assisté du Sr. C. S^{me} de Schwarzenegg (Schwarzenegg ?), meunier, demeurant à B^{me}, son hennier institué ; lequel a représenté à cette honorable commune s'il serait de son bon vouloir de le recevoir et admettre au rang et nombre de leurs Bourgeois et Communiers. Ce qui auroit été mis en délibération et après diverses réflexions, et considérations en tels faits requis, et nécessaires, les Sieurs Communiers ont dit, et déclarés d'une voix unanime (à l'exception de C. J^{me}, qui a bû et profité des vins) qu'ils ont reçu, admis, incorporé, agrégé, comme par les présentes, ils reçoivent, admettent, incorporent et aggrègent ledit M. T^{me} pour être du nombre de leurs Bourgeois et Communiers. En sorte que venant à s'établir et habiter dans le lieu, il pourra jouir et bénéficier de tous les droits, avantages, privilèges et libertés auxquelles sont habillés, et ont de coutumes de jouir et profiter tous les autres Bourgeois et Communiers, en se conformant aux Lois et Ordonnances de nos Souverains Seigneurs, comme aux plus Statuts, Règlements etc., justes et équitables de ladite commune ; En supportant les Charges et Rudes, auxquels sont adstreints tous les autres Bourgeois et Communiers. La présente et perpétuelle réception et association de Bourgeois et Communiers ayant été faite et conclue pour ledit T^{me}, et les siens à naître tant seulement, et non pour les Enfants qu'il pourroit avoir actuellement, soit les siens nés ; Et cela pour, et moyennant la somme de *Trois Louis D'Or neufs*, soit cent et vingt Florins, argent au cours de Berne, outre quinze pots de vin bûs à la stipulation du présent acte ; le tout payé comptant, dont quitte à perpétuité, sous la réserve des droits seigneuriaux et ceux d'autrui. Et pour plus grande sûreté dedit honorable Commune, ledit Sr. C. S^{me}, étant nant en sa qualité susdite d'hennier, des Papiers et Titres dudit T^{me}, qu'il remettra en originaux à ladite Commune en attendant qu'il leur fournisse bonne et suffisante caution, lorsqu'il sera obligé de retirer lesdits Titres et Papiers puisqu'ils lui sont nécessaire pour retirer le montant d'iceux à T^{me}, après quoy ils seront derechef déposés entre les mains de la Commune dudit M^{me} (et alors ladite caution sera dégagée de son cautionnement) où ils resteront jusqu'au décès dudit T^{me}, soit les capitaux d'iceux ; à quel époque ils seront rendus audit S^{me}. Ainsi passé dans ladite assemblée de Commune, audit M., sous dûes et réciproques obligations de biens et autres clauses et adstrictions en pareil cas d'usages, réquises ;

en présence des Sieurs J. R^{me} de P^{me} et J. A^{me}, demeurant audit M^{me}, témoins.

(Signé) S. C^{me}, notaire.

Laudé par nous le Baillif de Grandson au nom de L. L. E. E. sous les réserves ordinaires ; à Grandson, sous notre Sceau ordinaire. Le 19^e Aout 1778.

[L. S.]

THÉÂTRE. — La seconde représentation de *Oiseaux de passage*, de Donnay et Descaves, jeudi, eut le succès de la première. A cela, rien d'étonnant : la pièce est intéressante, bien écrite, l'interprétation est fort bonne et la mise en scène des plus soignées. Demain, dimanche, spectacle de choix. Pas de mélo. **Sapho**, pièce dramatique en 5 actes de A. Daudet ; *L'Anglais tel qu'on le parle*, vaudeville en 1 acte de T. Bernard.

C'est pourtant mal fait ! — Entendu, l'autre jour, dans le tram, en sortant de l'Exposition de peinture :

On parlait des « Taches de soleil », de « Guillaume-Tell », du « Jeune homme reluqué par les femmes », du « Silence à la montagne », de la « Toilette », etc..., etc.

Quelqu'un explique que les peintres ont reproduit de vrais personnages, vivants, qui ont posé comme modèles.

Une jeune femme, dans le coin, fait alors cette réflexion :

— Tielle colère y doivent pourtant avoi, ceux qui ont posé, quand y se voient dessinés comme ça !

La fondue du bailli.

Voici, extraite des papiers du bailli de Moudon, une recette pour faire la fondue au fromage. Nous entrons justement dans la saison des fondues.

« Pesez le nombre d'œufs d'après le nombre » présumé des convives. Prenez ensuite un » morceau de bon fromage de Gruyère pesant » le tiers et un morceau de beurre pesant le » sixième du poids des œufs.

« Cassez et battez bien les œufs dans une » casserole, puis mettez-y le beurre et le fro- » mage râpé ou émincé.

« Placez la casserole sur un fourneau bien » allumé, et tournez avec une spatule jusqu'à » ce que le mélange soit convenablement » épaissi et mollet ; mettez-y un peu ou point » de sel, suivant que le fromage sera plus ou » moins vieux, et une forte portion de poivre, » qui est un des caractères positifs de ce mets » antique ; servez sur un plat légèrement » échauffé ; faites apporter le meilleur vin, » qu'on boira rondement : et on verra mer- » veille. »

Mesdames, si vous voulez retenir vos maris au logis, préparez-leur la fondue du bailli. Le moyen est infaillible, dit-on. Mais n'oubliez pas le meilleur vin ; sans cela...

Il y a en ce moment, au *Kursaal*, un spectacle vraiment remarquable ; de longtemps, sans doute, nous n'en reverrons de pareil à Lausanne. *Diana*, ballet-divertissement en trois tableaux, est monté avec un soin tout particulier : richesse de costumes, richesse de décors, éclairages spéciaux et, ce qui est mieux encore, deux artistes de la *Scala*, de Milan. Il y a foule chaque soir.

Aux sociétés d'amateurs. — Pour paraître prochainement, **Le mariage de Jean-Pierre**, saynète vaudoise en un acte, par Pierre d'Antan.

S'adresser, par carte postale, au bureau du *Conteur vaudois*, à Lausanne, rue Centrale, 6.

La rédaction : J. MONNET et V. FAVRAT.

Lausanne. — Imprimerie Guillaud-Howard.